

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD  
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 3 décembre 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre  
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE régulière DU LUNDI 5 novembre 2018.**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 novembre 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette  
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 12 novembre 2018.**

Une photocopie du procès-verbal de la séance spéciale du lundi 12 novembre 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais  
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 12 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

**REVENUS DE NOVEMBRE 2018**

Journal l'Echo (remb. frais de poste).....	143,72
Permis .....	70,00
Fax.....	4,00
Loyers .....	3055,00
Location de salle .....	450,00
Bar.....	293,00
Remparts .....	226,00
Commandite soirée bénévoles .....	550,00
Pacte rural (Défi Pierre Lavoie).....	2400,00

Crédit FSST .....	124,73
Location niveleuse .....	237,50
Commandite Foire au Village .....	500,00
Formation DAFA .....	723,00
Formation DAFA Desjardins de Montmagny.....	1299,22
Raccordement aqueduc .....	1000,00
<b>TOTAL : .....</b>	<b>11 076,17</b>

### COMPTES A PAYER DE DECEMBRE 2018

Aréo-Feu ltée, solde à payer habits pompiers (Bunker) .....	10298,88
Transport Adapté Vieux Quai, contribution 2019 .....	2600,00
Info-Page, IPA utilisateur pompiers .....	294,59
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL Transport sept. 2018.....	2316,30
Chambre de Commerce de Montmagny, 2 cartes cocktail prestige.....	190,00
Ministre Revenu Québec, remise de novembre 2018 .....	7425,05
Revenu Canada, remise de novembre 2018 .....	2926,83
CARRA, remise de novembre 2018 .....	417,73
Hydro-Québec,	
Usine d'eau potable .....	4304,01
Éclairage public .....	823,99
Clignotants.....	41,46...5169,46
Bell Mobilité, Iphone Bureau, Loisirs, Garage.....	321,40
Vidéotron,	
Bureau municipal.....	271,24
Garage.....	98,19
Surpresseur St-Pierre .....	32,66
Usine filtration.....	100,49
Loisirs .....	149,83...652,41
Visa,	
Frais crédit .....	22,52
Halloween.....	138,02
Foire au Village .....	901,66
Local des jeunes.....	321,54
Google .....	20,00
Bar .....	27,73
Déchiqueteur.....	114,96
Purolator (échantillons d'eau) .....	49,55
Epicerie.....	11,53
Apple Itunes (Loisirs).....	14,99...1622,50
La Fabrique, loyer décembre 2018 Bibliothèque.....	350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire nov. 2018 .....	25,00
MonBuro,	
Carte mémoire (Garage) .....	25,74
Contrat entretien photocopieur .....	297,17
Papeterie bureau .....	102,18...425,09
O.M.H. St-François,	
10% logements programme Accès Logis .....	86,63
10% déficit selon budget 2018 .....	13291,00.13377,63
Transport Adapté Vieux Quai, transport octobre 2018.....	501,85
MRC de Montmagny, collecte sélective tonnage octobre 2018 ...	1011,37
Gaudreau Environnement, collecte octobre 2018.....	5854,15
Journal L'Oie Blanche, publicité Marché de Noël .....	574,88
Les Entreprises JRMorin,	
Travaux élargissement accotement côté Est.....	3924,96
Transport MG-20 pour bordures 2e et 5e rue O. ....	55,12...3980,08
Plomberie Chauffage D.Roy.Lyva, changer toilette log. 528.....	348,89

Signalisation Lévis, plaque civique 911 .....	225,24
Garage Claude Albert, conteneurs Garage.....	1303,15
Philias Blais & Fils, 3hrs à 115\$ pelle bris aqueduc.....	488,64
Jean Leclerc Excavation, construction bordures 2e et 5e rue Ouest....	30603,82
Tetra Tech QI inc., hon. Prof. études ravinement 4e rue Est .....	2328,25
Véolia, inspection conduite avec caméra.....	838,16
Yvon Montminy, remb. facture restaurant (pompiers feu Prairies).....	87,16
CTI Chaises et Tables Inter., achat 10 tables pliantes (Loisirs)....	1488,93
Portes Servi-Pro, réparation porte Garage .....	145,15
Les Equipements Pierre-Paul Beaulieu, pièce souffleur.....	36,45
Boulons et Ecrous A.M., boulons et écrous Garage .....	175,17
Propane GRG, 781 litres à 0,479 propane Caserne .....	458,41
Les Alarmes Clément Pelletier, remplacer clavier Pav. Bédard ...	366,01
Praxair, 3142m <sup>3</sup> à 0,3142 oxygène usine filtration.....	1162,32
Atlantis Pompe Ste-Foy, réparation pompe usine filtration.....	301,59
18480kg à 0,403\$ pass (usine de filtration).....	8562,69
Unibéton, 195,89 tm à 23,50 sable et sel 12% .....	5292,80
Pneus André Ouellet 2000, achat 2 pneus tracteur .....	3881,58
Air Liquide, facture location bouteilles .....	21,69
Macpek, pièce équipement.....	19,09
Sinto inc., cetane et graisse Garage .....	631,79
Garage MTY,	
Réparation camion Ford .....	5302,81
Réparation camion Freightliner .....	156,78...5459,59
Philippe Gosselin & Ass.	
1579 litres à 0,9181 huile chauffage M. Paroisse .....	1666,77
1573,3 litres à 0,9181 huile chauffage Loisirs.....	1660,75
918,5 litres à 0,9181 huile chauffage Garage.....	969,55
2982,5 litres à 0,9181 diesel .....	3929,79
743,5 litres à 1,1799 diesel coloré génératrice usine.....	1008,63...9235,49
Carrières Rive-Sud,	
30,74 tm à 11,50\$ + redevances MG20 bris aqueduc .....	426,95
44,09 tm à 11,50\$ + redevances MG20 2e et 5e rue O .....	612,37
19,63 tm à 11,50\$ + redevances MG20 bordures 2e, 5e .....	272,66 1311,98
Alphonse Lamonde inc.,	
Nettoyage fournaise M. Paroisse + pièces.....	505,62
Nettoyage fournaise Garage .....	112,50
Nettoyage fournaise Loisirs + pièces.....	1187,29...2075,78
Financière Banque Nationale, intérêts 2e financement ass. eaux .	626,70
Dicom Express, envoi colis .....	84,96
Réal Huot, liquide antigel borne d'incendie .....	632,36
Soc. Conservation du Patrimoine, contribution municipale 2018 .....	1500,00
Christian Collin, support technique Bibliothèque du Rocher 2018 .....	150,00
MS2Contrôle, réparation usine de filtration .....	173,84
Javel Bois-Francis, 1200 litres à 0,365\$ chlore (usine filtration) ..	503,59
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL transport octobre 2018..	2507,90
Jocelyne Noël, entretien bureau oct.-nov. 2018.....	180,00
Entreprises Marie-Claude Fortin, 1 sapin de 12 pieds.....	86,23
ADMQ, formation Lac Etchemin, directeur général .....	352,97
Vigneault Montmagny, bottes de travail François et Sylvain.....	494,37
Aquatech, opération usine de filtration et eaux usées.....	9772,87
Monyvill enr.,	
12½ hrs à 82\$ déneigement trottoirs .....	1025,00\$
3¼ hrs à 82\$ pelle.....	266,50
8 hrs à 82\$ pelle pour bordures 2e et 5e rue O .....	656,00
1 hre à 55\$ camion pour bordures 2e et 5e rue O.....	55,00...2302,37
Bossé & Frère, pièces souffleur .....	313,25

Acier Picard, plaque d'acier (égout) .....	1050,31
Lapointe Auto, pièce camion Dodge Ram .....	78,18
Les Entreprises JRMorin, réparation pavage divers endroits .....	2973,25
Praxair, 1722 m <sup>3</sup> à 0,3142 oxygène (usine de filtration) .....	637,51
Pagenet, téléavertisseurs .....	59,45
Canadian Tire,	
inspection SAAQ véhicule d'urgence .....	121,36
Pièces équipements .....	13,46.....155,82
St-François Pharma, eau déminéralisée (usine de filtration) .....	16,36
Philippe Gosselin & Ass.,	
2347,3 litres à 0,8411 huile chauffage M. Paroisse .....	2269,97
772,3 litres à 0,8411 huile chauffage Loisirs.....	746,86
2725,2 litres à 1,083 diesel .....	3393,36...6410,19
Pièces d'Autos GGM,	
Pièces équipements .....	388,69
Pièces pelle rétrocaveuse .....	281,67
Pièces camion Ford.....	137,41.....738,82
Dépanneur Servi Express, essence et divers .....	401,65
Rémi Montminy, frais déplacement 345km + repas .....	167,61
Proteck inc., réparation d'un chargeur à batterie (serv. incendie) .....	311,18
Postes Canada, envoi journal l'Echo + circulaires.....	190,48
L'Echo de St-François, publication novembre 2018 .....	1322,20
Postes Canada, envoi journal l'Echo (extérieur).....	70,19
MS2Contrôle, réparation automate (assainissement des eaux).....	361,60
Spécialité Ressort inc., réparation Freightliner.....	1406,28
Les Editions Juridiques FD, mise à jour Code municipal.....	65,54
Agat Laboratoires, analyse eau potable et eaux usées .....	660,31
Avantis Coopérative, matériel divers	
Maison Paroisse .....	75,97
Pav. Bédard.....	73,51
Loisirs .....	63,87
Voirie .....	226,60.....439,95
Propane GRG, 281,1 litres à 0,479 propane Caserne incendie .....	164,99
MRC de Montmagny,	
Avis public rôle d'évaluation .....	42,45
Travaux cours d'eau Miscou .....	11 642,90.11685,35
Sel Warwick, sel à glace en vrac 38,20 tm à 93,50\$ .....	4106,57
René Samson, réparation éclairage public .....	876,11
Test Tech. Restauration bornes-fontaines.....	2095,45
Garage Gilmyr, inspection camion Ford.....	187,58
Supérieur Propane, location cylindre .....	4,60
<b>TOTAL</b>	<b>193 503,96</b>

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme  
 APPUYÉ par madame Sandra Proulx  
 ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les  
 comptes de décembre 2018

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la  
 Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la  
 Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les  
 comptes ci-avant décrits.

## **SÉCURITÉ CIVILE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

À compter du 9 novembre 2019, chaque municipalité devra posséder un règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

Il est proposé de regrouper le maximum des municipalités pour élaborer un Plan régional de sécurité civile.

Ces travaux ne se font bien sûr gratuitement. L'Agence municipale 9-1-1 du Québec, afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, offre une aide financière en 2 volets. La Municipalité, peut dès maintenant, procéder aux démarches de demande d'aide financière du volet 1. Une aide de 4 500\$ est disponible pour une contribution financière de 900\$ de la Municipalité. L'une des démarches est d'adopter par résolution la demande d'aide volet 1.

Est-ce que la Municipalité accepte de déposer une demande d'aide financière volet 1?

Si oui, elle désigne quelle personne pour signer les documents relatifs à la demande ?

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 4500\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$ ;

Que la municipalité autorise son directeur général, Rémi Montminy, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Qu'une ressource embauchée par la MRC afin de réaliser les étapes d'étude de vulnérabilité et d'élaboration des plans municipaux de sécurité civile de chacune des municipalités sera utilisée. Les plans seront supra municipaux entre les municipalités de la MRC qui ont opté pour le regroupement afin

d'optimiser la capacité de réponse aux citoyens en matière de sécurité civile.  
Ceci permettra également d'uniformiser les procédures de chacune.

## **DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR ARRÉRAGES DE TAXES**

Chaque année, la Municipalité doit, pour les arrérages de taxes, décréter le taux d'intérêt et la façon de l'appliquer.

Pour l'année 2018, la Municipalité avait décidé de faire passer le taux d'intérêt de 12 à 18% et d'appliquer lesdits intérêts à compter du 1 mai.

À titre informatif, des lettres de rappel ont déjà été envoyées aux citoyens en arrérages de taxes.

Est-ce que le Conseil maintient le taux d'intérêt pour arrérage à 18% et conserve la même méthode d'application?

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'intérêt de 18% semble juste et équitable pour tous;

**CONSIDÉRANT QUE** la méthode d'application 2018 semble avoir causé des problèmes et du désagrément;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud décrète que le taux d'intérêt pour arrérages de taxes soit de 18% pour 2019 et que les intérêts soient maintenant appliqués à partir du 1 du mois suivant la date prévu du versement.

## **AVIS DE MOTION POUR DÉCRÉTER LES TAUX DE TAXES POUR 2019.**

Dans quelques jours, soit le 10 décembre, la Municipalité va adopter son budget pour 2019. Suite à l'adoption de ce budget, la Municipalité va décréter par règlement les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation de divers services municipaux pour les fins du financement du budget.

Pour être en mesure d'adopter un règlement, la Municipalité doit présenter, par voie de résolution, un avis de motion.

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit, par règlement, décréter les taux de taxes pour 2019;

**ATTENDU QUE** pour être en mesure d'adopter un règlement, une municipalité doit, au moins deux (2) jours avant l'adoption du règlement, déposer et adopter un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud dépose et adopte l'Avis de motion pour l'adoption futur du règlement décrétant les taux de taxes pour 2019.

### **CALENDRIER 2019 POUR LES SEANCES RÉGULIÈRES**

Comme la loi l'exige, les municipalités locales doivent tenir une séance régulière une fois par mois. Elle n'impose par contre, pas de date ou de journée précise pour la tenue de ces réunions. Depuis nombre d'années, la séance régulière hebdomadaire a lieu le premier lundi de chaque mois sauf quelques exceptions.

Voici les dates projetées pour les séances régulières :

Lundi 14 janvier (retour des fêtes)	Lundi 4 février
Lundi 4 mars	Lundi 1 avril
Lundi 6 mai	Lundi 3 juin
Lundi 8 juillet (confédération)	Lundi 5 août
Lundi 9 septembre (Fête du travail)	Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre	Lundi 2 décembre

Les réunions sont toutes à 20h00 à la salle du conseil située dans la Maison de la Paroisse.

Est-ce que le conseil accepte ce calendrier pour les séances régulières 2019?

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2018 qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 heures :

Lundi 14 janvier (retour des fêtes)	Lundi 4 février
Lundi 4 mars	Lundi 1 avril
Lundi 6 mai	Lundi 3 juin
Lundi 8 juillet (confédération)	Lundi 5 août
Lundi 9 septembre (Fête du travail)	Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre	Lundi 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

### **SOUSSION POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES POUR L'OPÉRATION DE L'USINE DE FILTRATION**

Le temps est maintenant venu de décider de quels fournisseurs la Municipalité va s'alimenter pour les produits chimiques nécessaires à l'opération de l'usine de filtration.

Encore cette année, nous avons invité les fournisseurs à soumissionner sur les produits et quantités suivantes :

350 kg de polymère Superfloc C-492 PWG  
 150 kg de polymère Zetag 4105  
 120 sacs de 50 lbs de micro sable  
 14 500 kg de soude caustique (50%)  
 12 000 litres d'hypochlorite de sodium

Voici donc les résultats de nos demandes :

<b>PRODUITS</b>	<b>SOUSSIONNAIRES</b>		<b>2018</b>
Polymère C-492	Aquasan Itée	Univar Canada	<b>6,49\$/kg</b>
	7,01\$/kg	5,30\$/kg	
Polymère Zetag	CCC Chemical	Solutions chimiques	<b>5,95\$/kg</b>
	9,45\$/kg	9,75\$/kg	
Micro Sable	Véolia Water	Distribution Glassjet	<b>13,75\$/sac</b>
	Pas déposé	14,50\$/sac	
Soudre caustique	UBA		<b>1,1544\$/kg</b>
	0,675\$/kg		
Hypochlorite de	Javel Bois Franc	Sanitaire Unique	<b>0,365\$/L</b>
	0,365\$/L	0,365\$/L	

Donc, à lumière de ces résultats, la Municipalité décide de retenir les services de quels fournisseurs ?

**CONSIDÉRANT QUE** pour le traitement de l'eau potable, de nombreux produits chimiques doivent être utilisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de soumissions ont été faites pour tous les produits dans le but de nous assurer d'avoir le meilleur prix possible ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les fournisseurs suivants pour les produits chimiques pour l'année 2019 :

Polymère C-492	Univar Canada	5,30\$/kg
Polymère ZETAG	CCC Chemical	9,45\$/kg
Micro Sable	Distribution Glassjet	14,50\$/sac
Pass 10	Kémira	0,403\$/kg
Soude caustique	UBA	0,675\$/kg
Hypochlorite de sodium	Javel Bois Franc Itée	0,365\$/L

**QUE** les soumissionnaires retenus soient avisés du résultat pour sceller les ententes 2019.

## **CORRECTIF OU MESURE DE SUIVI DU BARRAGE DU RÉSERVOIR DE L'AQUEDUC**

Le 18 septembre dernier, M. Sylvain Paquet et Mme Alexandra Roy de la Direction des barrages, sont venus rencontrer M. le Maire ainsi que le directeur général pour discuter des démarches et travaux qui devaient être faits afin de se conformer à la Loi sur la sécurité des barrages.



Les recommandations et exigences sont partagées en trois sections soit, mesure d'entretien de suivi et de surveillance, travaux relatifs à la sécurité et plan de mesure d'urgence. Que ce soit pour des scellements de fissure, pour des mesures de suivi sur mur de soutènement et enrochement, pour les câbles, contrepoids et vannes de l'évacuateur, pour le débit écologique, la végétation, pour la dérive des débris flottants, le suivi du niveau d'eau, etc. Il y a une multitude de recommandations faites par l'ingénieur qui a procédé à l'étude sur la sécurité des barrages.

Pour être en mesure de fermer le dossier de la dernière étude, la Municipalité doit s'engager, par résolution, à effectuer les suivis, les mesures et les travaux recommandés. Une copie complète du courriel de suivi a été remise aux élus pour qu'ils puissent comprendre les exigences et obligations demandées.

Donc, est-ce que le conseil municipal accepte de conformer le barrage du réservoir de l'aqueduc selon les recommandations reçues?

**CONSIDÉRANT QUE** le barrage « de l'aqueduc » (X0003677) est assujéti à la Loi sur la sécurité des barrages;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude de sécurité a été réalisé par M. Francis Therrien, ingénieur, lequel établit le niveau de compétence de rupture à moyen;

**CONSIDÉRANT QU'**un exposé des travaux correctifs a été remis à la Municipalité et aux élus;

EN CONSÉQUENCE ;  
IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
APPUYÉ par madame Huguette Blais  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les fissures du mur de soutènement en rive gauche du barrage de l'Aqueduc soient colmatées, le joint détérioré en crête à la jonction avec le tablier ainsi que le béton à la base des contreforts de la partie centrale pour protéger les armatures apparentes soient réparés.

QU'un suivi soit fait deux (2) fois l'an et ce, pour deux (2) ans pour mesurer l'inclinaison verticale et les déplacements au joint du mur de soutènement en rive gauche du barrage de l'Aqueduc.

QUE la démonstration soit faite que les contrepoids de remplacement installés par la Municipalités soit conforme au poids des contrepoids d'origine tel que les plans de construction du barrage de l'Aqueduc le stipule.

QUE le débit écologique soit toujours conservé par l'utilisation par les deux conduites installées à cette fin, et ce, surtout en période hivernale.

QUE le contrôle de végétation soit fait et maintenu en aval du barrage de l'Aqueduc. Pour ce qui est du pourtour du bassin et en amont du barrage, la végétation doit y être conservée pour maintenir les berges en place.

QUE des visites fréquentes soient faites au barrage de l'Aqueduc afin d'effectuer rapidement le retrait des débris flottants qui pourraient s'accumuler.

QU'une jauge à Maxima soit installée dans le réservoir du barrage de l'Aqueduc afin de déterminer les niveaux d'eau maximal annuel ou saisonnier.

QU'un suivi du couvert de glace soit fait, par photo et mesure de son épaisseur, en amont immédiat du barrage de l'Aqueduc à chaque mois de janvier, février et mars des hivers 2018-2019 et 2019-2020. Que les données soient conservées pour la prochaine étude de sécurité des barrages.

QUE la Municipalité s'assure que son plan de mesures d'urgence ainsi que la carte d'inondation en cas de rupture du barrage de l'Aqueduc soit conforme aux recommandations du rapport.

### **DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA COURSE DU DÉFI PIERRE LAVOIE**

Encore cette année, l'école secondaire Louis-Jacques-Casault a décidé, pour une quatrième année consécutive, de former une équipe de 40 coureurs au nom de « Les enfants d'cœur », pour la course de 270km dans le cadre du grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu les 11 et 12 mai prochains.

À titre informatif, 100 élèves se sont inscrits et s'entraîneront en vue de la sélection finale. Parmi ces élèves, nous avons 5 jeunes sudfrancoises et sudfrancois. Un tel évènement ne peut bien entendu se faire sans financement. Pour l'inscription, les déplacements, l'alimentation, etc, l'équipe a un budget de 10 000\$. Si la campagne de financement permet d'amasser les sommes nécessaires, ils aimeraient aussi faire des sorties de course à l'extérieur de Montmagny en vue d'une meilleure préparation et dans le but d'augmenter le sentiment d'appartenance au groupe.

L'école sollicite donc l'aide financière de la Municipalité afin d'atteindre leur objectif. À titre informatif, les donateurs de plus de 500\$ verront leur logo placé sur le chandail que porteront les coureurs. A titre informatif, l'an passé, nous avons déboursé 50\$ par jeune coureur de la Municipalité.

Est-ce que la Municipalité accepte d'aider au financement pour cette belle activité ?

**ATTENDU QUE** la Municipalité a toujours encouragé ses athlètes à se dépasser;

**ATTENDU QUE** pour l'édition 2019, 5 jeunes sudfrancoises et sudfrancois font le camp d'entraînement en vue de la sélection finale des 40 coureurs qui prendront part à l'évènement du 11 et 12 mai prochain;

**ATTENDU QUE** pour être en mesure de procéder à l'inscription et la logistique, l'école Louis-Jacques Casault doit obligatoirement procéder à une levée de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité accepte de donner 50\$ par coureur de chez nous qui sera retenu suite la sélection finale et qui prendra part à la course.

### **BUDGET 2019 DE LA RÉGIE DE L'ISLET-MONTMAGNY**

La Régie intermunicipale l'Islet-Montmagny pour la gestion des matières résiduelles, présente son budget 2019. Une copie du budget est remise à chacun des élus.

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
- Conseil intermunicipal	4 605\$	4 492\$
- Gestion financière et administrative	17 072\$	14 878\$
- Gestion du personnel	300\$	300\$
- Autres	4 150\$	3 900\$
- Hygiène du milieu élimination	356 000\$	356 000\$
- Hygiène du milieu transport	363 902\$	360 349\$
- Frais de financement	260\$	310\$
- Contribution à des organismes	2 500\$	2 500\$
<b>Grand total</b>	<b>748 789\$</b>	<b>742 729\$</b>

À titre informatif, il n'y a pas de quote-part administrative pour l'exercice financier 2019 comparativement à 1 165\$ en 2018. Selon les estimations, il en coûterait 30 829\$ à la Municipalité pour 2019.

C'est donc un budget total de 748 789\$ que la Régie l'Islet/Montmagny demande aux municipalités d'adopter.

Est-ce que la Municipalité accepte d'adopter le budget 2019 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny ?

**ATTENDU QUE** le budget présenté par la Régie de L'Islet-Montmagny pour la gestion des matières résiduelles semble juste et équitable;

**ATTENDU QUE** le budget soumis répond au besoin de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais  
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le budget 2019 de la Régie intermunicipal de l'Islet-Montmagny.

**QUE** la quote-part de la Municipalité soit de 30 829\$ pour 2019;

**QUE** cette résolution soit transmise à la Régie.

**AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉCEMBRE**

Cette année, le bureau municipal sera fermé du 21 décembre au 7 janvier inclusivement pour la période des Fêtes. À titre informatif, l'année financière de la Municipalité se termine le 31 décembre 2018.

Le directeur demande l'autorisation de payer les comptes de décembre avant la fin de l'année fiscale. La liste des comptes sera présentée aux élus à la première séance de janvier.

Autorisez-vous le directeur à procéder ainsi ?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Sandra Proulx  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à payer les comptes du mois de décembre 2018 immédiatement avant la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes ;

QUE ces comptes payés soient présentés à la séance régulière du lundi 14 janvier 2019.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE BAL DES FINISSANTS DU COLLÈGE DINA-BÉLANGER**

Une jeune citoyenne de la Municipalité nous dépose une demande d'aide financière pour la préparation et la réalisation du bal des finissants du collège Dina-Bélanger.

Joint à cette demande, un formulaire officiel du collège qui offre plusieurs options de financement qui se font sous forme de publicité dans l'album des finissants et en voici une description:

1 page : 350\$;      ½ page : 180\$;      ¼ page : 95\$;      1/8 page : 50\$  
(carte d'affaire ou liste de donateur : 25\$

Est-ce que le conseil municipal accepte de participer financièrement pour le bal des finissants, et si oui, quelle option est retenue? **Puisque nous avons des jeunes finissants dans plusieurs écoles, la Municipalité ne peut malheureusement se permettre de contribuer financièrement à toutes les demandes qu'elle pourrait recevoir à ce sujet. Donc, dans le but d'être juste et équitable et de ne pas créer de jalousie, elle préfère ne pas contribuer financièrement à cette levée de fonds.**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉGELÉE 2019**

Dans la suite du carrefour Mondial de l'Accordéon, l'évènement la dégelée 2019 a été mis en place. La dégelée c'est :

- Des spectacles dans 12 Municipalités des MRC de Montmagny et L'Islet pendant tout le mois de mars;
- Des spectacles chaleureux et intimistes qui reflètent la culture régionale
- Un festival printanier à ne pas manquer.

Une représentation de ce festival aura d'ailleurs lieu dans notre centre des loisirs le 29 mars prochain.

Les organisateurs de cet évènement sollicitent l'aide financière des municipalités et autres de la région.

Un tableau de l'offre est remis aux élus pour qu'ils puissent prendre connaissance de la demande.

Les plans de visibilité vont de 3 000\$ à 250\$.

Est-ce que le conseil municipal accepte de participer financièrement pour supporter ce nouveau festival?

**ATTENDU QUE** la Municipalité encourage ce type d'évènement;

**ATTENDU QUE** puisque qu'une des représentations aura lieu sur notre territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme  
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de fournir gratuitement la salle et ces installations pour l'édition 2019 de la Dégelée

### **RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ 2019**

Le 17 avril prochain aura lieu la 5<sup>e</sup> édition du rendez-vous de la ruralité de la MRC de Montmagny. C'est sous le thème « Région de Montmagny... Dynamique, Innovante et Accueillante » que se déroulera l'évènement 2019.

D'année en année, le souper rendez-vous se déplace dans l'une ou l'autre des 14 municipalités de la MRC. Cette façon de faire permet aux élus, bénévoles et directions des autres municipalités de visiter les paroisses de la région.

Pour l'édition 2019, la MRC demande aux municipalités intéressées de recevoir l'évènement de déposer leur candidature par résolution. La Municipalité retenue doit fournir une salle incluant les tables et chaises pouvant accueillir un minimum de 150 personnes, un projecteur, un micro et système de son pour l'animation de la soirée ainsi que la possibilité d'y servir un repas chaud ou froid.

En fait, la contribution demandée à la municipalité hôte est, pour une valeur en bien, de 1 000\$. Le reste des coûts sont assumés par la MRC.

Est-ce que la Municipalité accepte de déposer sa candidature pour le rendez-vous de la ruralité 2019?

**CONSIDÉRANT QUE** la 5<sup>e</sup> édition du rendez-vous de la ruralité devrait se tenir dans le secteur nord de la MRC et que la Municipalité a le désir de l'accueillir;

**CONSIDÉRANT QUE** Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud n'a jamais eu la chance d'accueillir cet évènement;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des frais liés à l'organisation et la réalisation du rendez-vous sont assumés par la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons les installations nécessaires pour la tenue de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité dépose sa candidature pour être l'hôte du Rendez-vous de la Ruralité 2019.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Montmagny.

## **JOURNÉES DE FERMETURE DU CENTRE DE TRANSFERT EN 2019 (À TITRE INFORMATIF)**

Nous avons reçu, de la Régie de l'Islet, l'horaire des journées de fermeture du centre de transfert des matières résiduelles pour 2019. Voici les dates des fermetures :

<b>DATE</b>	<b>FÊTE</b>
Mardi 1 janvier 2019	Jour de l'an
Lundi 22 avril 2019	Lundi de Pâques
Lundi 20 mai 2019	Journée nationales des Patriotes
Lundi 24 juin 2019	Saint-Jean-Baptiste
Lundi 1 juillet 2019	Fête du Canada
Lundi 2 septembre 2019	Fête du travail
Lundi 14 octobre 2019	Action de grâces
Mercredi 25 décembre 2018	Noël

## **INVITATIONS À PARTICIPER AU 20<sup>E</sup> SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DE L'HÔTEL DIEU DE MONTMAGNY**

Le 2 février prochain, aura lieu le 20<sup>e</sup> souper bénéfique au profit de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny. Cet événement se déroule à la cafétéria de la polyvalente Louis-Jacques-Casault à compter de 18h pour le cocktail et suivi du repas à 18h30 au coût de 90\$ par personne. À titre informatif, l'an dernier, la Municipalité avait réservé 2 cartes.

Est-ce que le conseil décide d'y envoyer un ou des représentants ?

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de l'Hôtel-Dieu-de-Montmagny est important pour le maintien à niveau des équipements de l'hôpital;

**CONSIDÉRANT QUE** ce souper est une activité de financement pour la Fondation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud réserve deux (2) cartes pour le souper bénéfique du 2 février 2019 de la Fondation de l'Hôtel-Dieu-de-Montmagny au coût de 90\$ l'unité.

## **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2019**

Depuis l'adoption de la loi 155, une municipalité doit déposer un projet de règlement à une réunion publique précédant celle de l'adoption dudit règlement. Donc, pour ce faire, le directeur remet une copie du projet de règlement concernant les taux de l'imposition des taxes ainsi que les services pour 2019.

Suite à cet exercice, le conseil doit, par résolution, confirmer que le projet de règlement a bel et bien été déposé.

Est-ce que la Municipalité confirme le dépôt du projet du règlement #259-2019 concernant les taux de taxes ainsi que les tarifs des services pour 2019?

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité devra, en janvier prochain, décréter par règlement les taux de taxation pour 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** pour toute adoption ou modification d'un règlement, le dépôt de projet dudit règlement doit être déposé et adopté à une séance publique au moins deux (2) jours avant l'adoption du règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur présente aux élus le projet de règlement pour les taux de taxation 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal confirme le dépôt et adopte le projet de règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2019 qui lui a été présenté.

### **NOUVELLE GRATTE À NEIGE RÉVERSIBLE PLUS POLYVALENTE POUR LE TRACTEUR**

Dans la lignée de vouloir utiliser plus nos équipements que ceux des sous-traitants, nous avons, dans les derniers mois, entre autre décidé de déneiger nous-même le site des loisirs en plus des stationnements garage/caserne et celui de l'église, la route menant aux bassins d'épuration, etc.

L'équipement de grattage que nous possédons présentement pour le tracteur ne se prête pas bien pour ce genre de travaux. De plus, puisque nous ne pouvons plus utiliser l'ancien tracteur qui nous était loué, nous devons adapter l'équipement actuel sur le nouveau et évidemment, ça ne se fait pas sans coût.

Le directeur ainsi que le responsable des travaux publics se sont penchés sur cette problématique et ont étudié les opportunités qui s'offraient. Ils ont trouvé l'équipement qui répondait le mieux aux besoins de la Municipalité.

Ils ont approché le dépositaire de ce type d'équipement, Bossé et Frère de Montmagny pour connaître le prix d'une gratte à neige de marque Métal Pless et modèle CT1048-20 LE. En échange de nos équipements actuels, il nous demande 20 000\$, taxes en sus, pour cette nouvelle gratte.

En plus d'être plus polyvalente et mieux adaptée à nos besoins, cette gratte s'installe sur toute sorte de tracteurs, ce qui nous facilitera la tâche lorsque nous devons changer celui que nous louons présentement.

Donc, est-ce que le conseil autorise le directeur à procéder à l'achat de cette nouvelle gratte en échange de nos équipements actuels?

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipement actuel doit être modifiée et devra l'être à chaque fois que nous allons devoir changer de tracteur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipement actuel ne répond pas très bien aux besoins et aux utilisations que nous voulons en faire;

**CONSIDÉRANT QUE** après analyse du directeur général et du responsable des travaux publics, une gratte à neige mieux adaptée pour nous est disponible;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle gratte en question nous rendra beaucoup plus polyvalent ;

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions sur invitation ont été demandées et que la moins élevée est celle de Bossé et Frères inc;

**CONSIDÉRANT QUE** Bossé et Frères inc accepte de verser 10 000\$ pour nos anciens équipements de grattage liés au tracteur en retour de l'achat de la nouvelle gratte à neige;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité autorise le directeur général à procéder à l'achat d'une nouvelle gratte à neige de marque Métal Pless, modèle CT1048-20 LE, tel que stipulé sur la soumission de Bossé et Frères inc au montant de 30 000\$ avant taxes et de vendre les anciens équipements de grattage pour le tracteur au montant de 10 000\$.

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 1) On demande si le directeur général a un contrat de travail? **Oui, le directeur général a un contrat avec la Municipalité et l'ajustement salarial ne change pas les conditions et exigences de ce dernier.**
- 2) On questionne sur les arrérages de taxes et combien évaluons-nous les sommes à recevoir? **Au moment de la réunion, nous avons un peu plus de 60 000\$ en arrérage. Des intérêts de 18% s'appliquent sur ces retards de paiement et des avis d'arrérage ont été envoyées.**

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 27.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, maire

Rémi Montminy, dir. général.

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.